



**ÉVREUX**  
PORTES DE NORMANDIE

**N° 2019-06-25/29**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

•••

**SEANCE**  
**DU 25 JUIN 2019**

•••

L'An deux mille dix neuf, le 25 JUIN, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 19 juin 2019, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18h00, sous la présidence de Monsieur Guy Lefrand, Président.

Mme Karène BEAUVILLARD, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

**PRÉSENTS :**

M ALBENQUE Roger, Mme AUGER Stéphanie, M BARRAL Fernand, Mme BAUGE Agnès, M BAZIRE Guy, Mme BEAUVILLARD Karène, M BEHAR Claude, Mme BENARD Catherine, Mme BOCAGE Sophie, M BOREGGIO Sylvain, M BOUILLIE Jean-Luc, M BROCHOT Bernard, M CAMOIN Emmanuel, Mme CANEL Françoise, M CASTEL Patrick, M CHOKOMERT Patrice, M CINTRAT Jean-Luc, M CISSEY Raymond, M COCHON Michel, M COLLEU Etienne, M CONFAIS Max, Mme COULONG Rosine, Mme LOUST Claire, M DE LANGHE Christian, Mme DELAVIGNE Nadine, M DERRAR Mohamed, M DESSAINT Didier, M DOSSANG Guy, M DOUARD Daniel, M DULONDEL Michel, Mme DURANTON Nicole, M ETTAZAOUI Driss, M EUDIER Moïse, M FAUCHET Gérard, M GANTIER François, M GAVARD-GONGALLUD Nicolas, M GILLES Hervé, Mme HAGUET VOLCKAERT Florence, M HAMEL Raynald, Mme HANNOTEAUX Maryvonne, M HEBERT Dominique, M HUBERT Xavier, M JAMES Jean-Claude, Mme KONTE Maryata, Mme LE GOFF Héléne, M LEFRANÇOIS Thierry, M LEFRAND Guy, Mme LEMEILLEUR Monica, Mme LEMONNE Christine, Mme LESEIGNEUR Diane, Mme LUVINI Françoise, M MABIRE Arnaud, M MAILLARD Jean-Marie, M MANÉ Abdoulaye, M MARQUAIS Raynal, M MOLINA Michel, M MOREL Jean-Pierre, M MORILLON Marc, M NOGARÈDE Alain, M PATTYN Patrick, M PAVON Jean-Pierre, M PERRIN Marc, M PICHOS Jean-Pierre, M PRIEZ Rémi, M RANGER Michel, Mme REVEL Ketty, M ROUSSEL Emmanuel, M ROYOUX Claude, Mme SAMSON Michelle, M SAULNIER Robin, M SENKEWITCH Georges, M SIMON Stéphane, M PIÉRÈS Patrick, M WATEL Patrik, M ALLANO Jean-Claude, M ALORY Christophe, Mme BANDELIER Lysiane, M BONBONY Jean-Claude, M BOUTIN Jacques, M CLOMENIL Joel, Mme DIOUKHANÉ Coumba, M DUTREMEE Serge, M GAUTIER Francis, M HEROUARD Jean-Paul, M HERVIEU Joel, M L'HOSTIS Daniel, M LEPINTEUR Ollivier, Mme MARAGLIANO Francine, Mme MARTIN Françoise, M NOEL Gilbert, M NORBLIN Raphael, Mme PECQUEUX Delphine, M SCHALLER Didier, Madame SURPLIE Claudine suppléant(e) de Madame BONNARD Renée, Monsieur MASCRIER Gilbert suppléant(e) de Monsieur FEUVRAIS Martial, Monsieur LEVEAU Lionel suppléant(e) de Monsieur KELLO Philippe, Monsieur LESELLIER Guy suppléant(e) de Monsieur WALASZEK Jean-Pierre, Monsieur BRIDARD José suppléant(e) de Monsieur MARAIS Thierry, Monsieur BATREL Gilbert suppléant(e) de Madame ROUVEIX Michèle.

**ONT DONNÉ POUVOIR :** Monsieur Ludovic BOURRELLIER a donné pouvoir à Monsieur Ollivier LEPINTEUR, Madame Véronique BUCHE a donné pouvoir à Monsieur Abdoulaye MANÉ, Monsieur Jean-Michel CAILLEUX a donné pouvoir à Monsieur Didier DESSAINT, Monsieur Robert CHAPLAIS a donné pouvoir à Madame Héléne LE GOFF, Madame Stéphanie COSTENTIN a donné pouvoir à Madame Florence HAGUET VOLCKAERT, Madame Severine GIPSON a donné pouvoir à Madame Christine LEMONNE, Monsieur Bruno GROIZELEAU a donné pouvoir à Monsieur Sylvain BOREGGIO, Madame Séverine

GUESNET a donné pouvoir à Monsieur Gérard FAUCHET, Monsieur Anthony HOUSSAIS a donné pouvoir à Madame Delphine PECQUEUX, Madame Chantal LEPETIT a donné pouvoir à Monsieur Guy LEFRAND, Monsieur Cédric ROUSSEL a donné pouvoir à Monsieur Xavier HUBERT, Monsieur Gérard SILIGHINI a donné pouvoir à Monsieur Michel RANGER, Monsieur Timour VEYRI a donné pouvoir à Madame Françoise MARTIN, Madame Patricia LEON a donné pouvoir à Monsieur Patrick PIÉRÈS, Madame Stéphanie LEBARBIER a donné pouvoir à Madame Stéphanie AUGER,

**ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :**

Monsieur BENTALHA Mohammed, Monsieur CAPUANO Giovanni, Monsieur CHAMPREDON Michel, Monsieur FRERET Robin, Madame JUIN Clarisse, Madame MORDRET Anaïs, Madame MORLOCK Sabine, Madame TUBIANA Camille, Madame VILAIN Mireille, Monsieur GHZALALE Fouad,



Accusé de réception  
027-200071454-20190625-9943-DE-1-1.  
Date de télétransmission : 26/06/19.  
Date de réception préfecture : 26/06/19.  
Date d'affichage :  
26/06/19.

---



**ÉVREUX**  
PORTES DE NORMANDIE

## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

### PLUiHD

#### Arrêt de projet et bilan de concertation

Le 16 décembre 2015, la Communauté d'Agglomération du Grand Evreux, a prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal valant plan de déplacements urbains (PLUi-HD) sur l'ensemble du territoire, cette délibération prévoyait les objectifs du document d'urbanisme intercommunal et les modalités de concertation. Suite à la fusion avec la Communauté de Communes de la Porte Normande au 1<sup>er</sup> janvier 2017, il a été décidé d'intégrer le programme local de l'Habitat au PLUi, devenant PLUi-HD par délibération en date du 11 avril 2017. Le périmètre a de nouveau été modifié suite à l'intégration de 12 nouvelles communes au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (Jouy-sur-Eure, Fontaine-sous-Jouy, Mouettes, Acon, Droisy, Moisville, Marcilly-la-Campagne, Illiers-l'Evêque, Courdeманche, Saint-Germain-sur-Avre, Mesnil-sur-l'Estrée et Muzy).

La délibération du 11 avril 2017 a redéfini les modalités de concertation avec le public, ainsi que les objectifs poursuivis.

Réelle opportunité pour le développement du territoire, le PLUi-HD s'inscrit dans les réflexions conduites par la Communauté d'Agglomération pour le projet de territoire visant à construire et garantir un territoire encore plus dynamique, plus rayonnant, plus attractif, plus solidaire et à haute qualité de vie, en répondant pleinement aux enjeux d'un développement équilibré et durable.

C'est aussi la première fois qu'un tel document de planification stratégique est élaboré à l'échelle de la Communauté d'Agglomération intégrant les politiques publiques notamment en matière d'habitat et de déplacements.

A cet effet, les objectifs poursuivis par le PLUi-HD pour répondre aux enjeux économiques, démographiques, sociaux, environnementaux et énergétiques, sont regroupés en 5 grandes thématiques rappelées ci-dessous :

- Améliorer l'attractivité et la compétitivité économique du territoire et conforter le rayonnement d'Evreux Portes de Normandie au sein du Département de l'Eure et dans son environnement élargi ;
- Favoriser l'attractivité résidentielle du territoire et de ses unités urbaines notamment pour les familles actives ;
- Consolider l'armature du territoire ;
- Assurer le développement équilibré et l'évolution des modes de déplacements urbains ;
- Protéger et valoriser l'environnement.

Le projet de PLUi-HD soumis à l'avis du conseil d'agglomération tient compte des éléments de porter à connaissance de l'Etat transmis par Monsieur le Préfet de l'Eure.

Il est composé des 6 pièces requises par le code de l'urbanisme, à savoir :

- le rapport de présentation ;
- le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) ;
- les programmes d'orientations et d'actions habitat et déplacements (POA-H et POA-D), qui déclinent la feuille de route programmatique des politiques sectorielles. Ils développent ainsi les outils, les partenariats, le calendrier et les financements envisagés.
- les orientations d'aménagement et de programmation (OAP), qui sont à considérer comme des outils de coproduction et de discussion avec les porteurs de projet.
- le règlement écrit et graphique.

- les annexes.

Le diagnostic territorial et environnemental a permis d'identifier les atouts du territoire et les grands défis à relever et de guider ainsi à la construction du projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Le projet de PADD qui, conformément à l'article L. 153-12 du code de l'urbanisme, a fait l'objet d'un débat dans le courant du 1er trimestre 2019 au sein des conseils municipaux des communes membres puis du conseil communautaire lors de sa séance du 3 avril 2019, s'articule autour de 4 axes :

**Axe 1 : Pour un environnement préservé de qualité**

- Orientation n°1 : Valoriser un territoire majoritairement rural et agricole
- Orientation n°2 : Préserver et mettre en valeur le patrimoine paysager naturel et diversifié
- Orientation n°3 : Préservation et mettre en valeur un paysage bâti qualitatif
- Orientation n°4 : Favoriser le maintien et le développement de la biodiversité
- Orientation n°5 : Protéger les populations face aux risques et aux nuisances présentes sur le territoire

**Axe 2 : Assurer un développement urbain équilibré et responsable**

- Orientation n°1 : Mobiliser l'existant pour mieux répondre aux besoins en logements
- Orientation n°2 : Diversifier l'offre d'habitat et proposer des possibilités de « parcours résidentiels » diversifiés sur le territoire
- Orientation n°3 : Renouvellement socio-démographique des communes et des quartiers et réponses à la diversité des besoins en logements
- Orientation n°4 : Améliorer la mixité sociale et générationnelle aux différentes échelles du territoire
- Orientation n°5 : Mieux répondre aux besoins « spécifiques » de certains publics
- Orientation n°6 : Favoriser et valoriser les projets innovants

**Axe 3 : Déployer un système de mobilité multimodal réaliste et efficace**

- Orientation n°1 : Affirmer EPN comme une véritable Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM)
- Orientation n°2 : Déployer un système de mobilités cohérent et hiérarchisé, favorisant l'intermodalité
- Orientation n°3 : Développer l'offre de transports publics de façon pertinente et réaliste
- Orientation n°4 : Permettre le choix entre l'usage de la voiture individuelle et les pratiques alternatives
- Orientation n°5 : Développer la pratique du vélo et de la marche à pied, à toutes les échelles pertinentes
- Orientation 6 : Innover en matière de transport de marchandises

**Axe 4 : Faire d'EPN un territoire économique, dynamique et attractif**

- Orientation n°1 : Développer une offre économique et industrielle complémentaire et équilibrée
- Orientation n°2 : Dynamiser les conditions d'emplois et d'accueil
- Orientation n°3 : Maintenir l'équilibre commercial existant
- Orientation n°4 : Développer le tourisme pour valoriser et faire connaître le territoire intercommunal
- Orientation n°5 : Conforter l'agriculture et faciliter la coexistence avec son voisinage
- Orientation n°6 : Agir sur les services et les équipements pour maintenir un équilibre et une attractivité territoriale

Si Evreux Portes de Normandie envisage de réduire la consommation des terres agricoles par rapport à la décennie passée, ce ne sont pas moins de 580 ha de zones à urbaniser affichés dans les PLU communaux qui sont désormais classés pour les dix prochaines années, en zone agricole ou naturelle au PLUi-HD.

De plus, l'intégration du programme local de l'habitat dans le PLUi-HD permet une prise en compte optimale de la diversité des besoins en logement dans les différentes pièces réglementaires ou programmatiques et d'amorcer un rééquilibrage sociodémographique et territorial, tant à l'échelle de l'agglomération qu'à l'échelle infracommunale.

De même, l'intégration du volet « déplacements » au PLUi-HD donne la possibilité d'une plus grande synchronisation entre les axes de développement, le système de transport et les services qui le composent.

Ainsi que le prévoit le décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015, le volet réglementaire du PLUi-HD est construit en application du contenu modernisé des PLU et de la réforme du code de l'urbanisme qui apportent souplesse et équilibre en favorisant l'urbanisme de projet.

En effet, ces articles relatifs au contenu du dossier du PLU permettent d'intégrer et de sécuriser les dispositions réglementaires les plus récentes du code de l'urbanisme (nouvelles destinations des constructions, prise en compte de l'urbanisme de projet avec le développement des orientations d'aménagement et de programmation, nouveaux outils pour la prise en compte des continuités écologiques, instauration possible de coefficient de biotope par surface, ...).

Très à l'écoute des préoccupations des habitants dans le cadre de la concertation conduite tout au long de cette procédure, les élus ont souhaité que les règles de hauteurs, d'implantations et d'espaces verts du PLUi se montrent davantage respectueuses de l'identité des différents secteurs de l'Agglomération. Ce point est encore renforcé par les exigences réglementaires assouplies, dans un esprit d'urbanisme de projet, adoptées pour les « sites de projet ».

Par ailleurs, il existe un nouvel outil réglementaire, le coefficient de biotope par surface (CBS) qui correspond à la part d'une surface éco-aménagée (végétalisée ou favorable à l'écosystème) sur la surface totale d'une parcelle considérée par un projet de construction (neuve ou rénovation). Cet outil démontre une véritable montée en gamme des opérations d'aménagement et des constructions dans le domaine environnemental et paysager. La protection de la biodiversité, des grands paysages et de l'agriculture ne sont pas oubliées notamment par la traduction de l'objectif de réduction de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Ce projet de PLUi-HD qui associe les politiques publiques d'habitat et de déplacements avec l'ambition d'une agglomération, qui s'inscrit dans le cadre d'une transition écologique indispensable pour le bien-être de tous et qui donne les moyens d'un renouvellement urbain vertueux à l'écoute de ses habitants, ne pouvait être que le fruit d'un travail partagé et collectif, avant tout avec les élus municipaux et intercommunaux mais aussi avec les partenaires institutionnels, la société civile et la population tel que le confirme le bilan de la concertation présenté ci-après.

#### **Bilan de la concertation :**

Conformément au contenu des délibérations du 16 décembre 2015 et du 11 avril 2017, les modalités de collaboration qui suivent ont été effectuées en amont du présent arrêt de projet du PLUi-HD.

- Des informations régulières tout au long de l'avancée des travaux à travers notamment des articles dans le magazine de l'agglomération, dans ceux des communes qui le souhaitaient et sur le site internet EPN;  
Deux articles ont été publiés dans le mag EPN de janvier et d'avril, ainsi que dans le magazine de certaines communes (Marcilly la campagne, Epieds, Garennes sur Eure, Iliers l'Evêque).
- Une mise à disposition du public par EPN des documents à chacune des étapes de la procédure ;
- Une mise à disposition d'une boîte aux lettres électronique;  
Une boîte mail dédiée au PLUi a été créée pour que toutes les personnes portant un intérêt à la démarche puissent contacter l'équipe PLUi pour poser des questions ou pour envoyer des remarques sur le projet (habitants, acteurs locaux, Personnes Publiques Associées).

Lorsque cela était possible, au regard de l'état d'avancement de l'élaboration des documents, des réponses en lien direct avec le PLUi ont pu être apportées. Des contributions numériques pouvaient être également soumises sur le site internet d'EPN via un registre numérique.

Au total il y eu 36 contributions numériques concernant principalement :

- Le zonage, avec des demandes concernant la constructibilité des terrains
- la difficulté d'accéder aux informations et aux différents documents composant le PLUi-HD

- La concertation et l'association des habitants dans la réflexion collective

Huit courriers ont également été réceptionnés par EPN et concernent la constructibilité de parcelle.

- Un temps de concertation lors de réunions publiques permettant d'échanger pour construire un projet partagé ;  
Deux phases de réunions publiques ont été organisées sur les 10 secteurs de concertation : Une pour le diagnostic (20/06/2018, 28/06/2018, 03/07/2018, 05/07/2018) et une seconde pour le PADD/Zonage/Règlement (21/05/2019, 22/05/2019, 27/05/2019). Un compte-rendu exhaustif a été rédigé et mis à disposition sur le site internet d'EPN.
- La réalisation de l'exposition publique pour les communes qui le souhaiteraient ;  
Les expositions évolutives ont été mises en place dans les communes suivantes : Caugé, Evreux, Guichainville, Bois le Roy, Saint André de l'Eure, Reuilly, Sacquenville, Arnières sur Iton, Saint Sébastien de Morsent, Croth, Gravigny. L'exposition se poursuit jusqu'à la fin de l'année 2019.
- Une mise à disposition dans chaque commune d'un registre de recueil des observations.  
Tout au long de l'élaboration du document, des registres de concertation ont été mis à disposition dans les mairies des communes. Ces registres ont permis de recueillir les observations, les remarques et les propositions de l'ensemble des personnes portant un intérêt au projet. L'entièreté des registres a été récupérée, soit 74. On dénombre 141 contributions, 41 registres sont vierges.

Les sujets récurrents sont :

- des requêtes privées, pour la majorité documentées de plans, de demandes de changements de zonage de parcelles, etc. ;
  - de nombreux commentaires ont été émis quant au projet du parc Vikings, notamment dans le registre de Gauville-la-Campagne ;
  - les difficultés d'accès à l'information et aux documents d'urbanisme en élaboration
- Une lettre du PLUi-HD a été réalisée et distribuée dans les mairies et en réunions publiques. Elle concerne le diagnostic et le PADD en mai 2019

Des comités de pilotage ont également été organisés aux étapes clés de l'élaboration du projet du PLUi-HD :

- le 28 novembre 2018, afin de présenter les études ainsi que les grands enjeux du diagnostic ;
- le 8 janvier 2019, afin d'échanger sur les grandes orientations du PADD ;
- le 5 février et le 7 mars 2019 afin de partager les actions envisagées dans le programme d'actions et d'orientations habitat (POA-H) et déplacements (POA-D) ;
- le 25 avril 2019, afin de présenter l'architecture des documents d'urbanisme opposables du PLUi-HD, c'est à dire le règlement graphique et littéral ainsi que les orientations d'aménagement et de programmation (OAP).
- le 3 juin 2019 afin de consolider les zonages/règlements/OAP.

En amont de ces comités de pilotage, les éléments du PLUi ont été discutés plus en détail au cours de divers ateliers thématiques ou géographiques :

- 3 ateliers thématiques (environnement, mobilités, aménagement) et 1 atelier de restitution dans la phase diagnostic aux dates suivantes : 15 mars 2018, 22 mars 2018, 29 mars 2018 et 26 avril 2018
- 3 ateliers sur la phase PADD (Environnement, mobilités/économie et habitat/équipements) aux dates suivantes : 14 juin 2018, 21 juin 2018 et 3 juillet 2018.
- 1 atelier dans la phase programmatique, portant sur les programmes d'orientations et d'actions habitat et déplacements (POA-H et POA-D) en date du 5 février 2019
- atelier thématique dans la phase réglementaire en date du 19 mars 2019

- 2 phases de rencontres physiques par secteur, en janvier et mars 2019, pour les travaux de zonage
- Des rencontres individuelles ont été organisées à l'étape du règlement/zonage, permettant d'ajuster les plans des communes du 3 au 7 juin 2019.

De plus, comme cela était prévu, un point a été fait sur l'avancement de la procédure de PLUi-HD lors des conférences des maires les 22 février 2016, 21 mars 2017, 13 février 2018 et 20 mars 2019.

Enfin, toutes les pièces du PLUi-HD ont fait l'objet d'échanges constructifs avec les communes, par courriers ou mais également lors des réunions de travail notamment sur le diagnostic, le PADD, les fiches foncières, les fiches de territorialisation de l'habitat, puis sur le règlement et les orientations d'aménagement et de programmation.

L'ensemble des pièces du PLUi-HD, ainsi que les supports et les comptes rendus des réunions, ont par ailleurs été mis à disposition des communes au fur et à mesure de leur production afin de recueillir leurs observations.

La collaboration se poursuit par ailleurs jusqu'à l'approbation du PLUi-HD par les modalités suivantes :

- consultation des communes membres sur le projet de PLUi-HD en même temps que les personnes publiques associées (PPA), conformément à l'article L. 153-15 du code de l'urbanisme ;
- présentation des résultats de l'enquête publique, conformément à l'article L. 153-21 du code de l'urbanisme, et présentation des modifications apportées au dossier de PLUi-HD pour prendre en compte les résultats de l'enquête publique et les observations des communes membres et des PPA, en comité de pilotage ;

En application des articles L. 132-7 à L. 132-13 du code de l'urbanisme, les collectivités, organismes et associations concernées ont été conviés à 3 réunions d'échanges organisées aux temps forts de l'élaboration du projet de PLUi-HD : le 17 octobre 2018 sur le diagnostic, le 10 janvier 2019 sur le PADD, puis le 28 mai de la même année sur la déclinaison réglementaire et programmatique.

Par ailleurs, des réunions ont été organisées avec certaines Personnes Publiques Associées dans un format plus restreint sur des thématiques particulières (agriculture, habitat, patrimoine).

Après l'arrêt de projet de PLUi-HD, le dossier entrera dans une phase dite « administrative » qui comportera les étapes suivantes avant sa mise en application :

- consultation des personnes publiques associées (PPA) et des communes de juillet à septembre 2019 ;
- enquête publique en octobre / novembre 2019 ;
- approbation en décembre 2019 ;
- contrôle de légalité et mesures de publicité début 2020.

En application de l'article L. 153-15 du code de l'urbanisme le dossier d'arrêt de projet sera notifié pour avis à Mesdames et Messieurs les Maires des 74 Communes membres d'Evreux Portes de Normandie.

Par ailleurs, le dossier sera également soumis pour avis aux personnes publiques associées conformément aux articles L. 153-16 et L. 153-17 du code de l'urbanisme :

- à Monsieur le Préfet de l'Eure
- à Monsieur le Président de la Région Normandie
- à Monsieur le Président du Département de l'Eure
- à Monsieur le Président du Syndicat mixte du SCoT du EPN-CCPC
- aux représentants des Chambres consulaires (métiers et artisanat, commerce et industrie, agriculture)
- à Monsieur le Président de la Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers
- à Monsieur le Président de la Mission Régionale d'Autorité environnementale, conformément à l'article L 104-6 du code de l'urbanisme

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité suivantes :

- un affichage pendant un mois au siège d'Evreux Portes de Normandie ;
- une publication au recueil des actes administratifs d'Evreux Portes de Normandie ;
- un affichage en mairie des 74 communes de la Communauté d'Agglomération;
- une parution dans le journal « Paris Normandie » ;
- une diffusion sur le site web d'EPN (<http://www.evreuxportesdenormandie.fr/>).

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29

Vu la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au renouvellement urbains ;

Vu la loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 Urbanisme et Habitat ;

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République

Vu l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 relative à la partie législative du livre 1er du code de l'urbanisme ;

Vu le décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre 1er du code de l'urbanisme et à la modernisation du contenu du plan local d'urbanisme ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 décembre 2015 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 décembre 2015 arrêtant les modalités de la concertation ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 11 avril 2017 intégrant le volet Habitat et modifiant le périmètre du PLUi-HD ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 3 avril 2019 prenant acte du débat organisé sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables

Vu le bilan de la concertation annexé à la présente délibération ;

Vu le projet de PLUi-HD annexé à la présente délibération ;

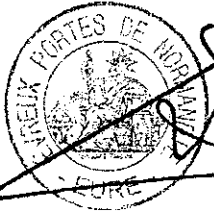
Il est demandé aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir :

- **TIRER** le bilan de la concertation tel qu'annexé et présenté à la présente délibération,
- **ARRETER** le projet de PLUi-HD,
- **AUTORISER** Monsieur le Président à accomplir et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Avis favorable de la 1<sup>ère</sup> Commission du 06/06/2019

Et vu en réunion exceptionnelle PLUI HD du 17/06/2019.

**ADOPTÉ**

  
Le Président d'Evreux Portes de Normandie  
Guy LEFRAND